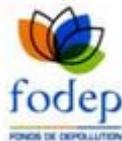




## Critères d'éligibilité au concours du Fonds de Dépollution



### I. Eligibilité :

#### 1.1. Entreprises éligibles :

Toutes les entreprises polluantes installées en Tunisie, créées et entrées en production depuis au moins cinq (05) ans conformément au Procès Verbal de la réunion de la commission consultative de l'octroi des avantages du FODEP en date du 04 avril 2008. Les secteurs du tourisme et de gestion des déchets sont exclus du financement du FODEP conformément à la convention conclue avec le bailleur du FODEP (KfW) en date du 15 décembre 2011.

#### 1.2. Projets éligibles :

1. Les projets de dépollution qui visent à protéger l'environnement contre la pollution générée par l'activité de l'entreprise (hydrique et/ou atmosphérique).
2. Les projets communs de dépollution réalisés par un ou des opérateurs publics ou privés pour le compte de plusieurs entreprises exerçant les mêmes activités ou génératrices de la même pollution (stations collectives grappées).
3. Les projets de technologies propres et non polluantes visant à réduire la pollution à la source et/ou à économiser l'utilisation des ressources (eau, matière première, etc.), et ce à concurrence de la partie de l'investissement relative à la protection de l'environnement.

L'objectif principal à atteindre après mise en place des projets éligibles est de se conformer aux normes environnementales en vigueur et d'assurer la mise à niveau environnementale de l'entreprise.

#### 1.3. Composantes éligibles du projet :

1. Etudes et assistance techniques du projet.
2. Equipements de dépollution et de technologie propre.
3. Travaux du génie civil liés au projet (terrain non éligible).
4. Equipements du laboratoire d'autocontrôle pour le suivi du projet.

### II. Financement :

#### 2.1. Modalités de financement :

1. Subvention : Maximum 20 %.
2. Fonds propres : 30% au minimum
3. Crédit bancaire (FOCRED) : jusqu'à 50% (facultatif) à contracter auprès de toutes les banques commerciales de la place.

#### 2.2. Conditions du crédit :

Remboursement sur une durée de 10 ans maximum, avec un délai de grâce de 3 ans, au taux d'intérêt de 3,25% majoré d'une marge de gestion de la banque commerciale plafonnée à 3%.

#### 2.3. Montant maximum éligible du projet : 4 Millions de Dinars.